

Bulletin d'adhésion 2016

10 boulevard commandant Roumens 11 000 Carcassonne 06 83 84 93 59 snudi-foll@orange.fr

http://11.fo-snudi.fr/

Adhérer, c'est faire vivre le syndicat pour, tous ensemble, nous défendre!

La cotisation est composée de la carte confédérale annuelle (20€) + les timbres mensuels (voir tableau ci-dessous)

échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Adjoint, stagiaires Spécialisé, IMF	7,50€ 110€	8,25€ 119€	8,75€ 125€	9,25€ 131€	10€ 140€	10,50€ 146€	11,20€ <i>154€</i>	12€ 164€	13€ 176€	14,50€ 194€	15,10€ 201€
Chargé d'école	7,75€ 113€	8,50€ 122€	9€ 128€	9,50€ 134€	10,10€ 141€	10,75€ 149€	11,50€ 158€	12,50€ 170€	13,20€ 178€	14,50€ 194€	15,50€ 206€
Directeur 2-4classes	8,25€ 119€	9€ 128€	9,40€ 133€	10€ 140€	10,25€ 143€	11€ 152€	11,75€ 161€	12,75€ 173€	13,50€ 182€	14,75€ 197€	15,50€ 206€
Directeur 5-9classes	8,50€ 122€	9,20€ 130€	10€ 140€	10,25€ 143€	10,75€ 149€	11,50€ 158€	12€ 164€	13€ 176€	13,75€ 185€	15€ 200€	16€ 212€
Directeur 10 classes et +	8,75€ 125€	9,40€ 133€	10,10€ 141€	10,50€ 146€	11€ 152€	11,75€ 161€	12,50€ 170€	13,20€ 178€	14€ 188€	15,10€ 201€	16,50€ 218€

Exemple : vous êtes adjoint, échelon 6 et vous adhérez pour l'année. Votre cotisation s'élèvera à 146€ (20+10,5x12)

66% de la cotisation est déductible de votre impôt.

L'adhésion d'un adjt 6éme échelon coûte donc : 146-96=50 € Vous pouvez évidemment faire plusieurs chèques Les personnels à temps partiel payent <u>au pro-rata</u> de leur quotité de travail.

Pour tout problème de consommation,

Vous bénéficiez de l'aide de l'Association Force Ouvrière des Consommateurs (AFOC) Permanences les mardi et jeudi de 14h à 17h Téléphone: 04.68.25.20.73—mail afoc11@orange.fr

Garantie de protection juridique

Depuis juillet 2014, les adhérents des syndicats de l'enseignement FO sont protégés juridiquement dans l'exercice de leur fonction (face à leur employeur ou face à un tiers, parents par exemple) par un contrat passé par la fédération FO de l'enseignement et la MACIF.

La MACIF aide à la recherche de solutions amiables. En l'absence de solutions amiables, une suite judiciaire ou administrative peut être donnée. Dans ce cas, la MACIF prend en charge les frais de justice et honoraires engendrés par la saisine de l'avocat choisi par l'adhérent.

Cela évite donc de prendre une assurance auprès d'une autre société.

En adhérant, vous avez un outil de défense du salarié qu'est FO et l'aide d'une assurance dans l'exercice de vos fonctions. (contactez nous pour plus de précisions)

Nom:	Prénom :	Echelo	chelon:				
Etablissement:			Fonction: Adjoint-Directeur-A				
Adresse personnelle:							
Téléphone :							
Calcul de ma cotisation :		(×) +	20 =€			
(si temps partiel indiquez la quotit	té travaillée et calculez au prorata)	1					
Je déclare adhérer au SNU	JDI-FO (date & signature)	Prix du timbre	Nombre de mois	Prix de la carte			

Le SNUDI FO, un syndicat confédéré

Syndiquant, sans distinction d'opinions politiques ou philosophiques ou religieuses, les instituteurs et professeurs des écoles, les élèves-professeurs des écoles ainsi que les étudiant(e)s ayant vocation de le devenir et inscrit(e)s à cet effet dans un établissement de formation initiale des enseignants du premier degré, les assistants d'éducation et les emplois de vie scolaire des écoles publiques, le SNUDI FO appartient à la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, constituée de plus de 15000 syndicats qui regroupent les salariés du public (administrations de l'État, hôpitaux et collectivités territoriales) et de toutes les branches du privé.

Chaque syndicat, entièrement souverain de ses actions, doit adhérer, pour être affilié à Force Ouvrière, à une fédération nationale (pour les enseignants la FNEC FP FP) et, au niveau départemental, à une Union Départementale interprofessionnelle des syndicats FO.

L'ensemble des Fédérations et des Unions départementales constitue la Confédération qui a pour mission de représenter tous les salariés, de défendre les revendications qui leur sont communes (protection sociale, législation du travail, service public, formation professionnelle, laïcité de l'école et de l'État...) et d'organiser, quand il le faut, l'action générale interprofessionnelle. Le syndicalisme confédéré est la forme organisée de la solidarité entre tous les salariés du public et du privé, actifs, chômeurs et retraités.

Pourquoi se syndiquer au Snudi-FO?

A Force Ouvrière, notre activité est fondée sur la défense exclusive des intérêts et des revendications des salariés que nous représentons.

Aujourd'hui, les tentatives se multiplient pour intégrer les organisations syndicales à la gestion de l'État (tables rondes, groupes de travail, commissions de suivi, groupes de pilotage, observatoires de toutes sortes, etc.) ou pour chercher à les court-circuiter en faisant appel à une pseudo-démocratie directe, dite d'implication, dont les méthodes privilégiées (pseudo-consultations, référendum) s'apparentent au plébiscite.

La CGT-Force Ouvrière entend rester fidèle à la Charte d'Amiens de 1906.

Un délégué syndical ne saurait se transformer en adjoint de l'Administration ou en courroie de transmission d'un gouvernement, quel qu'il soit. On ne peut être gouvernants et gouvernés ! Le rôle d'un syndicat est de défendre les intérêts moraux et matériels des salariés et non de cogérer.

La Confédération Force Ouvrière est attachée à de véritables négociations, sans préalable, sur la seule base des revendications des salariés.

Les délégués du Snudi-FO rendent compte régulièrement et démocratiquement de leur mandat dans les instances du syndicat (bureau et conseil syndical) et dans les colonnes de notre site départemental et des circulaires aux adhérents.



Le SNUDI FO 11

Le SNUDI FO 11 a un **représentant au CTSD** depuis 2011. Le SNUDI FO 11 vient d'obtenir **un siège à la CAPD** lors des dernières élections professionnelles.

Le SNUDI FO 11 propose des stages syndicaux à ses syndiqués.

SYNDIQUEZ-VOUS au SNUDI FO 11 en 2016!